



# CITE DE L'ESPERANCE

FOYER D'ACCUEIL FAMILIAL POUR ADOLESCENTS  
ET DE FORMATION PRE PROFESSIONNELLE PAR LE TRAVAIL

---

Eragny le 20 octobre 2020

Chers salariés et chers Amis de la Cité de l'Espérance,

Comme tous les hommes et femmes de bonne volonté, comme tous les Français, comme tous les Conflanais et Eragniens, comme tous les enseignants et éducateurs, nous sommes bouleversés, révoltés, effrayés devant l'horrible meurtre commis ici vendredi soir.

Bien sûr, notre premier rôle aujourd'hui, auprès des enfants qui nous sont confiés, est de les rassurer face à un événement qui est d'autant plus effrayant qu'il s'est produit à nos portes et que, malheureusement, des images angoissantes circulent.

Nous nous associons de tout cœur aux hommages qui sont et vont être rendus à ce professeur, à cet éducateur qui tentait d'expliquer à ses élèves les principes de respect, de laïcité, de liberté et de fraternité de notre République Française, notamment hier à la Sorbonne où lui a été décernée la Légion d'Honneur.

Nous ne tombons pas dans le piège de confondre les religions et leurs dévoiements.

Comme éducateurs nous continuerons à expliquer, à démontrer, à mettre en œuvre notre conviction que l'écoute de l'autre, le respect de ses différences, le dialogue qu'elles génèrent nous enrichissent et nous font grandir en humanité.

Comme le feront les écoliers et les enseignants le jour de la rentrée, nous marquerons une minute de silence pour exprimer notre profonde émotion, notre solidarité citoyenne et notre ferme résolution à considérer que notre rôle d'éducateur consiste - comme le rappellent nos Fondements associatifs - à « *préparer l'enfant à assumer les responsabilités de la vie dans une société libre, dans un esprit de compréhension, de paix, de tolérance, d'égalité entre les sexes et d'amitié entre tous les peuples et groupes ethniques, nationaux et religieux, et avec les personnes d'origine autochtone* »<sup>1</sup>.

Au nom de tous,  
Jean-Paul MALLERET,  
Président du Conseil d'administration

---

<sup>1</sup> Convention Internationale des Droits de l'Enfant (20 novembre 1989)